

## Aides à domicile

---

L'Office Villeurbannais des Personnes Agées et des Retraités (OVPAR) assure conjointement avec le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Villeurbanne l'accueil et l'information au sein de la **Maison des Aînés**.

La **Maison des Aînés** est un équipement municipal hébergeant d'une part les services administratifs et le SSIAD (service de soins à domicile) du service animation et coordination gérontologique du CCAS et d'autre part le siège de l'Office Villeurbannais des Personnes Agées et Retraitées (OVPAR).

Pour consulter la liste des services proposées pour les personnes âgées sur Villeurbanne, vous pouvez télécharger le [rokdownload menuitem="58" downloaditem="174" direct\_download="true"]document suivant (plaquette Bien vieillir sur le canton de Villeurbanne)[/rokdownload] ou aller consulter le site de l'association CRIAS Mieux Vivre à l'adresse suivante : <http://www.criasmv.asso.fr>

Par ailleurs, le CCAS et l'OVPAR tiennent à la disposition de l'accueil de la Maison des Aînés toutes les informations concernant les services proposés à domicile sur la Ville de Villeurbanne.

### Horaires d'ouverture de la Maison des Aînés :

Maison des Aînés

[56 rue du 1er mars 1943](#)

69100 Villeurbanne

Du mardi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h

Le Lundi de 14h à 17h (permanence téléphonique de 10h30 à 12h30)

Le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 16h

Tél : 04 78 68 90 50

Fax : 04 78 68 79 88